



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION
Du 10 juillet 2020**

Présents : Eve MAUREL, Armelle TOUATI, Brice DE BALMAN, Bruno PEREZ, Frédéric AMOURDEDIEU, Benjamin BARNOUIN, Paul COPETE, Claude GARCIN, Christelle ORGIAS-MANZONI, Céline SAGLIETTO,

Absents excusés : Thierry RIMBAUD

Secrétaire de séance : Brice DE BALMAN

Signature du Compte-rendu du Conseil Municipal en date du 2 JUIN 2020.

Madame Le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Modification de la délibération concernant la mise en place du RIFSEEP pour les agents techniques
- Délibération fixant le loyer du double garage communal
- Délibération fixant le loyer de la salle des associations
- Délibération sur le maintien des indemnités du mois de mai 2020
- Election des délégués en vu des élections sénatoriales de septembre 2020

Demande d'ajout à l'ordre du jour :

- Délibération sur la proposition des candidats pour la commission communale des impôts directs
- Reprise de la délibération pour la désignation des délégués au syndicat d'énergie vauclusien au scrutin secret
- Délibération pour la création d'un service commun RCPD

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité les ajouts à l'ordre du jour.

Demande de retrait de l'ordre du jour :

- Délibération sur le maintien des indemnités du mois de mai 2020

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le retrait de cette délibération

1- Election des délégués en vue des sénatoriales 2020

Après introduction de madame le Maire, il est précisé que le conseil doit procéder au vote d'un délégué et de 3 suppléants
Candidats délégués : Benjamin BARNOUIN et Paul COPETE

Après vote à bulletin secret, Monsieur Benjamin BARNOUIN est élu délégué avec 6 voix pour et déclare accepter le mandat.

Candidats suppléants : Armelle TOUATI, Paul COPETE, Brice DE BALMAN

Après vote à bulletin secret, Armelle TOUATI 8 voix pour, Paul COPETE 8 voix pour, Brice DE BALMAN 8 voix pour
En application de l'article L.288, en cas d'égalité, l'ordre des suppléants est déterminé par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Madame Armelle TOUATI est donc élue, par l'âge, première suppléante, Monsieur Paul COPETE est élu, par l'âge, deuxième suppléant et Monsieur Brice DE BALMAN est élu, par l'âge, troisième suppléant.

Vote clos à 19h30

2- Délibération sur la proposition des candidats pour la commission communale des impôts directs

Madame La Maire expose au Conseillers Municipaux qu'il y aurait lieu de dresser une liste de candidats, en nombre doubles, pour la commission communale des impôts directs suivant l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré, propose la liste de 24 candidats suivante :

NOM	NOM	NOM	DATE	ADRESSE	TH / TF
MME	BARNOUIN	FLORENCE	23/09/1968	371 RD 37 - Domaine Saint Pierre 84240 SANNES	TH / TF
M.	LAGIER	ALAIN	01/12/1969	457 Chemin d'Entraigues - 84240 SANNES	TH / TF
M.	BARET	PIERRE-GUILAUME	20/12/1976	1047 Chemin du Hameau 84240 SANNES	TH / TF
M	ROUX	REMI	18/09/1972	248 Chemin Frédéric Tronc 84240 SANNES	TH
MME	NICOLAS	SYLVIE	19/08/1951	549 Chemin du Hameau - 84240 SANNES	TH / TF
M	GIAI-CHECA	YVES	13/06/1955	94 Rte Départ. 9 - 84240 SANNES	TH / TF
MME	THOMINET	MAGALI	28/01/1972	657 RD 37 - Le Petit Cassan - 84240 SANNES	TH
MME	PEREZ	SYLVIE	01/11/1969	1595 RD 27 - La Baumasse 84240 SANNES	TH / TF
M.	LEMAREQUIER	ALAIN	07/05/1949	1068 Chemin des Clois 84240 SANNES	TH / TF
M.	CHAVE	FREDERIC	28/08/1966	Le Méage - 927 Rte Départ.9 - 84240 SANNES	TH / TF
M	BARNOUIN	PATRICK	14/11/1955	250 Rte Départ. 37 - 84240 SANNES	TF

	BRESSIER	MICHEL	30/10/1957	Collet de Redon – 1451 Chemin des Clois - 84240 SANNES	TH / TF
	LAGIER	MARCEL	28/05/1942	1320 Rte Départ. 27 - 84240 SANNES	TH / TF
A.	MAFFRODO	CYRIL	10/10/1968	5 RD 27 - La Bastide du Lac 84240 SANNES	TH / TF
M.	AMOURDEDIEU	FREDERIC	05/04/1970	Le Pell Cassan – 657 Rte Départ. 37 - 84240 SANNES	TH / TF
M.	GAUTHIER	ALAIN	12/04/1960	435 Chemin des Escabots - 84240 SANNES	TH / TF
M.	LAUGIER	MICHEL	04/06/1958	13 Rue du Coeur de Village	TH / TF
M.	PEREZ	BRUNO	01/06/1966	1595 RD 27 - La Baumasse 84240 SANNES	TH / TF
M.	LAPEYRE	JEAN-CLAUDE	01/10/1944	658 Chemin du Hameau – 84240 SANNES	TH / TF
MME	MICHEL-DALES	CHRISTINE	30/08/1964	1895 Rte Départ. 27 - 84240 SANNES	TH / TF
M.	REYNET	PATRICK	04/03/1965	4 rue du Coeur de Village 84240 SANNES	TH / TF
M.	ASSAIANTE	ARNAUD	10/02/1992	709 Route Départementale 9 - 84240 SANNES	TH / TF
M.	FELLETTI	FABRICE	11/03/1972	3 Rue des Iris - 84240 SANNES	TH / TF
MME	GIBERT	CAROLE	26/05/1973	14 Rue du Coeur de Village - 84240 SANNES	TH / TF
M.	LEALE	RICHARD	26/05/1970	3 Rue du Coeur de Village - 84240 SANNES	TH / TF

Le Conseil municipal vote à l'unanimité pour cette liste qui sera présentée à la commission communale des impôts directs.

3- Reprise de la délibération pour la désignation des délégués au syndicat d'énergie vauclusien au scrutin secret

Le 2 Juin dernier nous avons désigné Claude Garcin comme délégué titulaire et Christelle Orgias-Manzoni en qualité de suppléante pour siéger au SEV.

Il convenait de réaliser ce vote au scrutin uninominal secret à la majorité absolue.

L'article 10 de la loi n°2020-760 du 22 Juin 2020 prévoit, à titre exceptionnel, que l'élection des délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés peut déroger au scrutin secret à la condition expresse que le conseil municipal le décide à l'unanimité de ses membres. Néanmoins, cette mesure n'est pas rétroactive. Il est donc nécessaire de reprendre cette délibération.

Madame le maire demande aux membres du Conseil municipal de procéder au scrutin uninominal secret du délégué titulaire du SEV. Monsieur Claude GARCIN est candidat titulaire et Madame Christelle ORGIAS-MANZONI candidate suppléante.

Après avoir voté au scrutin secret, le conseil municipal à l'unanimité avec 10 voix pour, déclare Monsieur Claude GARCIN, délégué titulaire au SEV et madame Christelle ORGIAS-MANZONI déléguée suppléante au SEV.

4- Modification de la délibération concernant la mise en place du RIFSEEP pour les agents techniques

Madame Le Maire explique qu'une erreur s'était glissée dans la délibération prise le 2 mars 2020, il était noté « technicien » à la place d'agent technique, à la demande du centre de gestion le conseil doit donc délibérer pour la modification de ces intitulés erronés. Le Conseil municipal a l'unanimité vote pour la modification de l'intitulé.

5- Délibération fixant le loyer du double garage communal

Madame le Maire explique que la commune détient un double garage non utilisé depuis plusieurs mois, et propose au conseil de le louer afin d'abonder la section de fonctionnement. Madame Le Maire, précise qu'elle a pris l'initiative de contacter les habitants des 2 appartements du Petit Castelas qui ne possèdent pas de garage. Les deux sont intéressés, Mme Gille et Mme Selimane. Madame le maire propose un loyer mensuel de 40€ mensuel et une caution de 80€ par place de stationnement. Il conviendra de donner 2 badges. A noter que la mairie stipulera sur le bail que nous devons garder l'accès à la trappe du vide-sanitaire qui dessert tout le bâtiment et que cette trappe devra rester libre. Le bail pourrait se faire sur 1 an renouvelable par tacite reconduction. Le garage sera donc loué par deux personnes avec 2 baux séparés, comme conseillé par la trésorerie.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, accepte à l'unanimité de louer le garage communal aux montants et modalités annoncés.

6- Délibération fixant le loyer de la salle des associations

Madame le Maire explique que la salle des associations située 1244 RD 27 à Sannes ainsi que la cour de l'ancienne école, sont mises à disposition des associations et des particuliers, pour pratiquer des activités culturelles de loisirs, des réceptions familiales et des réunions et qu'il convient d'établir un tarif de location pour ces lieux. Madame Le Maire propose les tarifs ci-dessous :

OCCASION	Périodes et durée	Tarifs
Location pour anniversaire d'enfants (-18 ans) :	Mercredi Samedi Vacances scolaires 13h à 18h	30€ pour les Sannois 50€ pour les extérieurs
Réception familiale	Samedi midi Dimanche midi Jours fériés 8h à 20h	140€ pour les Sannois
Réunions	Du lundi au dimanche Plage horaire 8h à 21h Salle de réunion seule	A la demi-journée 1 ^{ère} location = 15€ Jusqu'à la 4 ^{ème} = 25€ La 5 ^{ème} : gratuite

Location chaises et tables	Forfait	50€
----------------------------	---------	-----

Location à l'année

La location pour les activités régulières est prévue sur 10 mois de septembre à juin
 5€ de l'heure pour un forfait d'1 heure par semaine
 4.50€ de l'heure pour un forfait de 2 heures par semaine
 4€ de l'heure pour un forfait de 3 heures par semaine et plus

Caution pour la salle et la cour

1 chèque de caution d'un montant de 500€ pour dégradation
 1 chèque de caution d'un montant de 100 euros pour ménage

A l'unanimité et après débat, le conseil municipal approuve.

7- Délibération pour la création d'un service commun RGPD

Madame le maire explique qu'afin d'adapter le contexte juridique pour suivre les évolutions des technologies et de nos sociétés, le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne. Il implique de nouvelles responsabilités pour COTELUB et ses communes membres, nécessitant une mise en conformité de leurs traitements de données personnelles. Il impose également la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) au sein de chaque collectivité. Dans ce contexte, et pour les communes de moins de 1 000 habitants, COTELUB met en place un service mutualisé ayant pour objet d'assumer en commun les charges et obligations liées au traitement de données à caractère personnel. Il s'agit de mettre à disposition de ces communes une expertise juridique afin de permettre la mise en œuvre des nouvelles obligations.

Après avoir entendu l'exposé de madame le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création du service commun RGPD, d'approuver les termes de la convention de service commun et d'autoriser madame le maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

Eve MAUREL Maire 	Armelle TOUATI 1ere adjointe 	Brice DE BALMAN 2° adjoint 
Bruno PEREZ 3ème Adjoint 	Frédéric AMOURDEDIEU Conseiller	Benjamin BARNOUIN Conseiller 
Paul COPETE Conseiller 	Claude GARCIN Conseiller 	Christelle ORGIAS-MANZONI Conseillère 
Thierry RIMBAUD Conseiller ABSENT EXCUSE	Céline SAGLIETTO Conseillère	